

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 MARS 2025 A 19H00**

**2eme réunion** : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 février 2025, le Conseil Municipal a été convoqué le 03 mars 2025, et peut, selon les dispositions de l'article L. 2121-17 du CGCT, valablement délibérer sans condition de quorum

Sous la présidence de **Christian LEMOINE**

**Présents** : **FOUSSAT Philippe**, adjoint au Maire, **ALLANIC Christian**, **DANHIER David**

**Absents** : **SAISSI ASSANI Roxane**, **CHRISTIAENS Thierry**

**Absents excusés** : **Yohann JOANNON** donne pouvoir à **ALLANIC Christian**  
**Philippe DESTREM**

**Secrétaire de séance** : **ALLANIC Christian**

Début de la séance 19 heures00.

1. Délibération portant sur l'autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget.

COMPTE IMPUTATION	MONTANT
2188	27 910.05
TOTAL	27 910.05

Voté pour à l'unanimité.

2. Délibération portant sur la dissolution du SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA MAINTENANCE DES STATIONS DE REEMISSON DE LESQUERDES et la répartition de l'actif et du passif entre les collectivités membres.

Voté pour à l'unanimité.

3. Délibération portant sur le contrat de bail de l'Auberge entre la commune et Mr GEHIN Romain

Voté pour à l'unanimité.

4. Délibération portant sur le nombre de mises à disposition des salles communales (salle des fêtes et Maison des Associations) à titre gratuit, limitées au nombre de deux par an et par famille d'administrés. La participation aux frais de chauffage reste effective durant la période hivernale. Au-delà des deux mises à disposition à titre gratuit, le montant de la location est fixé à 100.00€ par jour + 50.00€ par jour de participation aux frais de chauffage.

Voté pour à l'unanimité.

**Questions diverses :**

- Suite à la proposition de l'USAR (Union Syndicale Apicole du Roussillon) concernant l'achat de pièges pour lutter contre le frelon asiatique, le Conseil municipal décide de lancer une campagne de piégeage, dans un premier temps par l'achat d'une centaine de pièges, et dans un deuxième temps de proposer une distribution de ces pièges aux personnes qui souhaitent les poser sur le territoire de Caramany.



Le Maire

Christian LEMOINE



Le Secrétaire de séance

Christian ALLANIC

Mairie de CARAMANY - Place de la Mairie - 66720 CARAMANY

Tél : 04 68 84 51 85 - Courriel : [mairie.caramany@wanadoo.fr](mailto:mairie.caramany@wanadoo.fr) - Site : [www.caramany.com](http://www.caramany.com)

Horaires d'ouverture : mardi, jeudi et vendredi matin